Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260702-01_2026_07_02-DE

DEL01_2026_07_02

2026_46

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 avril 2026

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Le deux juillet deux mille vingt-six à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yann LE GALLO, maire.

Présents : LE GALLO Yann, TOUBLANT Catherine, ALLANIC Jean-Pierre, LE STANC Carole, WAGEBART Nicolas, GETREAU-LE REGUER Véronique, AUDIC Eric, JUSTOM Carole, WALTER Barbara, LE NORCY Jacky, VIRRION Vanessa, DEBIEN Simon, LE BELLEC Maryse, MOREL Nicolas, GUENOT Sandra, MOIZAN Ludovic, HOREL Carine, DELHELLE Thierry, LE PALUD Didier

Absents excusés :
Marina DARIELLE donne pouvoir à Catherine TOUBLANT
Marc TRENIT donne pouvoir à Yann LE GALLO
Yann LE THUAUT donne pouvoir à Jean-Pierre ALLANIC
Isabelle GUILLO donne pouvoir à Ludovic MOIZAN

Le secrétariat a été assuré par Nicolas WAGEBART.

Rapporteur : Monsieur Yann LE GALLO, Maire

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 22 avril 2026 a été établi par Madame Catherine TOUBLANT secrétaire de séance.

Monsieur le maire :

- Invite les conseillers municipaux à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 avril 2026, avant son adoption définitive ;

Vu le projet de procès-verbal,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (5 abstentions) :

- Décide d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 22 avril 2026, tel qu'annexé.

Annexe : PV Conseil municipal du 22 avril 2026

Le 03 juillet 2026

Monsieur le maire
Yann LE GALLO

MAIRIE de LANDAUL 56690 MORBIHAN